

Compte rendu du conseil municipal du 1 juillet 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 1 juillet 2021 à 18h30 sous la présidence de M. le Maire, Jean Christophe SAINT MARTIN.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 24 juin 2021.

Etaient présents :

M. SAINT MARTIN Jean Christophe, M. ALLOITTEAU Jean-Paul, M. BONNAMY Patrick, M. LAFON Ludovic, M. VITRAC Robert, Mme MAROUSSIE Jacqueline, Mme MOINE Aude, M. WEYTSMAN Ludovic, M. CANAR François, Mme MALEYRAN Danielle, Mme BONNAMY Aline, Mme LUMEN Julie, M. PUECH Jean-Louis,

Pouvoirs :

Mme FAURE Stéphanie donne pouvoir à M. SAINT MARTIN Jean Christophe
M. RAYNE Jacques donne pouvoir à Mme BONNAMY Aline

Absent(s) excusé(s) : Mme FAURE Stéphanie, M. RAYNE Jacques

Absent(s) non excusé(s) : Néant

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30,
Mme MAROUSSIE Jacqueline est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Maire présente le compte rendu du conseil du 9 avril 2021, le conseil l'approuve à l'unanimité.

Délibération n°1 : Nouveau contrat de bail commercial pour l'installation d'un nouveau professionnel de santé à compter du 1^{er} juillet 2021 au 69 Avenue de Cahors

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Mme Vasseur Anaïs, hypno thérapeute, occupant le logement communal, situé au 1^{er} étage du n° 69 avenue de Cahors, nous a adressé son préavis de départ et quittera les lieux au 30 juin 2021.

Nous avons accusé réception d'une nouvelle demande d'un professionnel de santé pour la location de ce même local à des conditions financières identiques, à savoir un loyer de 200 euros par mois, assorti d'un mois d'avance au titre de la caution.

Il s'agit d'installer dans les murs, Madame Evelyne BOUYER, qui dispensera une activité de soins par les sons et les vibrations appelée « Ô sons du bien-être ».

Compte rendu du conseil municipal du 1 juillet 2021

Le bail de location conclut pour une durée de trois ans prendra effet au 1^{er} juillet 2021 et le loyer sera révisé tous les ans à la date d'échéance du 1^{er} juillet selon l'indice de référence des loyers (IRL)

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{er} juillet 2021 pour un loyer mensuel de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par 15 voix « Pour »

Délibération n°2 : Nouvel abonnement 2021 au Journal des Maires

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la veille juridique, il est apparu opportun de s'abonner à la revue le Journal des Maires pour un montant de 87 euros annuel.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet abonnement pour la somme de 87 euros au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par 15 voix « Pour »

Délibération n°3 : Subvention exceptionnelle au club de Pétanque

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaiterait octroyer une subvention exceptionnelle au Club de Pétanque de Couze et Saint Front en dédommagement des frais engagés par le club pour des menus travaux réalisés dans leur local par les membres du club et cela à hauteur de 300 euros.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à accorder sur l'exercice budgétaire 2021 une subvention exceptionnelle au Club de Pétanque de Couze et Saint Front pour un montant de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par 15 voix « Pour »

Délibération n°4 : Admission en non-valeur budget communal 2021

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

- 1- Le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur une admission en non-valeur de produits irrécouvrables - années 2012/2020 pour un montant total de 1500.40 euros sur le budget Communal ;
- 2- Vu la demande d'admission en non-valeur du Trésorier Principal dressée arrêtée à la date du 31/03/2021 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 1500.40 € pour les années 2012 et 2020.
- L'imputation de cette dépense au compte 6541 du budget Communal 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par 14 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».

Délibération n°5 : Approbation de l'estimation financière par lot des travaux Hall d'Entrée de l'école de Couze et Saint Front

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'état d'avancement du projet de travaux du

Compte rendu du conseil municipal du 1 juillet 2021

hall d'entrée de l'école de Couze et Saint Front.

L'enveloppe financière définie par notre architecte, Monsieur Daniel ROQUET, pour ce projet s'élève à 41 286.04€ H.T soit un montant TTC de 49 543.25€

Après plusieurs demandes de devis auprès des entreprises, M. Daniel Roquet propose le détail des entreprises, des lots et le montant de leurs prestations comme suit :

N°	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1	Gros œuvre	GIMBERTEAU	22 731.90 €	4 546.38 €	27 278.28€
2	Menuiseries alu	LIGNY	4 807.22 €	961.44 €	5 768.66 €
3	Placo	LASSERRE	2 625.00€	525.00€	3 150.00€
4	Electricité	CLIMATELEC	631.00€	126.20€	757.20€
5	Carrelage	LAVAL	2 584.06€	516.81€	3 100.87€
6	Etanchéité	APITERM	4 497.92€	899.58	5 397.50€
		SOUS TOTAL LOT	37 877.10€	7 575.42€	45 452.52€
7	Honoraires	ARCHI CONCEPT 9%	3 408.94€	681.79€	4 090.73€
		TOTAL GENERAL	41 286.04€	8 257.21€	49 543.25€

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir les propositions de l'architecte et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des devis et à les notifier à chacune des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision par 8 voix « Pour » - 3 voix « Contre » et compte 1 « Abstention ».

Délibération n°6 : Projet de travaux sur le bâtiment du Presbytère pour une extension des activités de la Recyclerie le Triporteur 24 : approbation de l'estimation de l'enveloppe financière des travaux à réaliser, décision sur le montant du loyer et signature d'un contrat de bail commercial avec le Triporteur

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante, que dans le courant du mois de septembre 2020, il s'est rapproché de Monsieur Martin Slaghuis, Maire de Badefols, afin d'envisager la mise à disposition du Presbytère à la Recyclerie, Le Triporteur 24, sis à Couze et Saint Front.

En effet, Le Triporteur 24, dans l'optique d'agrandir sa surface de stockage et d'y installer de nouveaux ateliers, compte tenu de la progression des volumes collectés à réparer ou à transformer dans le cadre d'une économie circulaire, sollicite un autre local plus grand, mais qui n'aura pas vocation à recevoir du public.

Une première rencontre s'est déroulée en octobre 2020 en présence des élus et quelques membres de l'association.

Ces derniers nous ont présenté la Recyclerie et nous ont fait part de leurs besoins immédiats.

L'association, le Triporteur, très intéressée par la proximité et le volume du bâtiment a proposé à la commune de se substituer au Maître d'ouvrage qu'elle est, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par la commune, pour la réalisation des travaux de réhabilitation de ce bâtiment communal.

D'autres rencontres se sont succédé avec les membres responsables du Triporteur24 et il a été convenu que la commune assurerait elle-même la maîtrise d'ouvrage. En effet, cette proposition du Triporteur 24 n'a pas été retenue du fait des contraintes administratives et également que d'autres financements pourraient être obtenus plus facilement par la commune.

Compte rendu du conseil municipal du 1 juillet 2021

L'estimation totale TTC des travaux à réaliser est de 68 677.71€.

Le détail des travaux est le suivant :

N°	LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	ELECTRICITE	SARL ELEC 2.0	6 018.32€	7 221.98€
2	HUISSERIES	PIERRE VERGNES ET FILS	22 591.79€	23 834.34€
3	MACONNERIE CARRELAGE	JEAN RENOU	6 936.60€	8 323.92€
4	PEINTURE	TSB PASCAL MARTINEZ	13 045.15€	14 349.67€
5	PLATRIERIE ISOLATION	LASSERRE MICHEL	5 297.50€	6 357.00€
6	PLOMBERIE	DAVID PETRIGNANI	7 159.00€	8 590.80€
TOTAL GENERAL			61 048 .36€ HT	68 677.71€ TTC

Le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'obtention des aides demandées, serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEMENTS SOLLICITES	TAUX	SUBVENTIONS ATTENDUES
ADEME	55%	33 576.59€
ETAT	20%	12 209.67€
REGION	10%	6 104.84€
DEPARTEMENT	10%	6 104.84€
CCBDP	5%	3 052.42€
TOTAL GENERAL DES AIDES	100%	61 048.36€
RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (T.V.A)		7 629.35€

Un dossier a été déjà déposé auprès de l'établissement de L'ADEME début juin 2021.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un loyer de 400 euros par mois permettrait de couvrir l'échéance de l'emprunt, si celui-ci est nécessaire, et un contrat de bail commercial 3/6/9 pourra être signé avec l'association le Triporteur 24 et enregistré auprès d'un office notarial.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

1/ D'approuver le montant de l'estimation financière des travaux pour un montant total TTC de 68 677.71 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution de ces travaux ;

2/ D'approuver le montant du loyer de 400 euros par mois sur toute la durée du bail ;

3/ D'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt relais qui a pour objet de préfinancer les recettes attendues (les subventions) d'un montant de 50 000 euros et à signer toute pièce relative à cette demande d'emprunt ;

4/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de bail commercial 3/6/9 avec l'association le Triporteur 24 et à l'enregistrer auprès d'un office notarial.

Compte rendu du conseil municipal du 1 juillet 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette opération d'investissement et son plan de financement par 13 voix « Pour » - 1 voix « Contre » - et compte 1 « Abstention ».

Délibération n°7 : Donation de terrains boisés à la commune de Couze et Saint Front

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier reçu en date du 3 mars 2021 de Monsieur Alain BÉNÉVENT et de sa sœur, Madame Lyne VERRON, relatant la volonté, de faire donation à la commune de Couze et Saint Front des terrains cadastrés section B numéros de parcelle 145 et 146, dont ils sont propriétaires indivis.

En contrepartie, ils exigent que la commune de Couze et Saint Front prenne en charge et assure l'entretien du caveau familial MEYNEREAUD-BENEVENT, sis au cimetière de Couze et Saint Front.

Après consultation du notaire M. Maître DIOT-DUDREUILH, il apparaît qu'il n'y a aucune raison de pas accepter cette donation.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante :

1/ D'accepter cette donation de terrains cadastrés section B numéros 145 et 146 d'une surface totale de 3 450 m² ;

2/ De prendre en charge et d'assurer en contrepartie de cette donation l'entretien du caveau familial MEYNEREAUD-BENEVENT, sis au cimetière de Couze et Saint Front ;

3/ D'autoriser Monsieur le Maire à faire produire l'acte de donation auprès de l'office notarial de Maître DIOT-DUDREUILH avec mention des conditions qui s'y rattachent et à le signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette donation et de respecter les conditions exigées en contrepartie par 15 voix « Pour ».

Délibération n°8 : Modification du tarif de location de la remorque de la commune pour l'évacuation des déchets verts

Monsieur le Maire informe, que compte-tenu des demandes importantes pour la mise à disposition de la remorque concernant l'évacuation des déchets verts des particuliers et du temps de travail supplémentaire que cela occasionne aux employés communaux, il convient de réviser le tarif de la location comme suit :

Première mise à disposition : 30 euros

Deuxième mise à disposition : 15 euros

Troisième mise à disposition : 15 euros

Les employés communaux ne seront autorisés qu'à faire, par foyer, deux allers-retours dans la journée. Ce service ne fonctionnera que du lundi matin à partir de 8h30 jusqu'au jeudi après-midi 13h30 en horaire d'été et 16h30 en horaire d'hiver.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces nouveaux tarifs et de les appliquer à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette donation et de respecter les conditions exigées en contrepartie par 15 voix « Pour ».

Compte rendu du conseil municipal du 1 juillet 2021

Délibération n°9 : Approbation du rapport annuel des prix et de la qualité du service public de l'eau au titre de l'exercice 2020

Monsieur le Maire, après avoir exposé à l'assemblée délibérante les rapports annuels du prix et de la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement non collectif demande s'il y a des observations sur le contenu des deux rapports.

Aucune observation n'ayant été formulée suite à l'exposé des rapports, il est proposé au conseil municipal d'approuver ces rapports.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les rapports par 13 voix « Pour » et compte 2 « Abstentions »

INFORMATIONS :

SMD3 : Il semblerait qu'au-delà de 26 passages à la déchèterie, les particuliers devront payer les passages suivants.

Rentrée scolaire 2021/2022 : 119 enfants inscrits

- École de Couze primaire : 70 enfants - École de Baneuil maternelle : 49 enfants

Le SDE24 commencera les travaux « changement des luminaires » à partir du 2 août 2021.

La nuit des Églises se déroulera cette année à Saint Front le Vendredi 9 juillet 2021 de 20h30 à 23h. Vous découvrirez l'histoire de la Chapelle Saint front sous fond musical.

Un concert aura lieu à la Chapelle Saint Front le mercredi 25 août 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h33

Les délibérations sont consultables à l'intérieur de la mairie.